

## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la  
convocation :  
13 mars 2023

**Séance du 17/03/2023**

Membres en  
exercice :  
10

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept mars, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :  
8

**Présents** : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :  
10

**Représentés** : Dominique ARCIDIACONO, Christian MICHEL

**Excusés** :

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Emmanuel DUPAS

### Délibération n°D\_2023\_009

#### **Demande de subvention au titre du Fonds vert : création d'un espace de sécurité (1ère opération) autour de la salle communale et du restaurant**

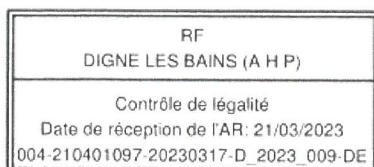
Monsieur le maire informe le Conseil municipal que suite à l'année 2022, marquée par des incendies de forêt et de végétation d'une ampleur exceptionnelle et au changement climatique qui aggrave l'exposition à ce risque, l'Etat a mis en place le Fonds vert (fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) afin d'apporter un soutien financier aux politiques et aux actions de prévention que mènent les collectivités territoriales, pour amplifier l'efficacité de la politique publique de prévention des incendies de forêt et de végétation.

La création d'un espace de sécurité (1ère opération) est envisagée autour de la salle communale Jean-François AILHAUD et du bâtiment du restaurant communal avec l'abattage d'un nombre important de cèdres, en vue de la protection incendie. Monsieur le maire souhaite préciser que la zone concernée est fortement urbanisée.

Le coût du projet s'élève à 16 267.00€ HT.

Afin de financer ce programme, la commune sollicite une subvention suivant le plan de financement ci-après :

* Fonds vert 80%	=	13 013.60€
* Autofinancement commune 20%	=	3 253.40€
<b>* TOTAL</b>		<b>16 267.00€</b>



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet tel que présenté par Monsieur le maire,

- **APPROUVE** le plan de financement suivant :

\* Fonds vert 80% = 13 013.60€

\* Autofinancement commune 20% = 3 253.40€

\* **TOTAL** **16 267.00€**

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat, au titre du Fonds vert

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**21 MARS 2023**

**Publication / Affichage le.....**

RF DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/03/2023 004-210401097-20230317-D_2023_009-DE